



2017-11-139-DGS

nomenclature: 3.2



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2017

### **OBJET: PROGRAMME GRACIET : CESSIION DE TERRAIN AU COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT (COL)**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. SALLABERRY, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES,

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

|                |               |             |
|----------------|---------------|-------------|
| M. SAUBIETTE   | procuration à | M. PERRET   |
| Mme CAMBRONERO | procuration à | M. LAURENT  |
| M. GARANS      | procuration à | M. GONZALES |
| Mme FAURE      | procuration à | M. ROBLES   |

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

M. POULAERT, M. CLAVERIE

#### **ABSENTS**

M. LECERF, Mme DELAVENNE,

#### **SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

26 au point n° 2017-11-137-DGS (Arrivée de M. GARANS)

Nombre de pouvoirs: 4

3 au point n° 2017-11-137-DGS (Arrivée de M. GARANS)

Nombre de votants : 29



**2017-11-139-DGS - PROGRAMME GRACIET: CESSIION DE TERRAIN AU COMITE  
OUVRIER DU LOGEMENT (COL)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à un appel à candidature et à une mise en concurrence de plusieurs promoteurs immobiliers et opérateurs de logements sociaux, une délibération avait été prise en mai 2017 concernant un compromis de vente avec le COL pour procéder à cession de la parcelle communale cadastrée section AD n°472p (pour une superficie approximative de 600m<sup>2</sup>) dans le cadre de la réalisation d'un projet immobilier privé qui viendra poursuivre la densification maîtrisée du centre ville.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte définitif avec le COL concernant la cession de la parcelle AD n°472 d'une superficie 880m<sup>2</sup> -, étant précisé ici qu'un plan cadastral établi par le cabinet de géomètre Bigourdan en 2014 indique que cette parcelle a une superficie réelle de 688m<sup>2</sup>-. Cette cession se fera moyennant le prix de 295 000 € (deux cent quatre vingt quinze mille euros ).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines en date du 2 mai 2017,

Vu le projet d'acte de vente rédigé par l'étude de Maître DUPOUY, notaire à Saint Martin de Seignanx (40),

**DÉLIBÈRE**

**DÉCIDE** de céder au COL la parcelle cadastrée AD n°472 d'une superficie 880m<sup>2</sup>, étant précisé ici qu'un plan cadastral établi par le cabinet de géomètre Bigourdan en 2014 indique que cette parcelle a une superficie réelle de 688m<sup>2</sup>

**DIT** que cette cession sera consentie moyennant le prix de 295 000 € (deux cent quatre vingt quinze mille euros )

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document afférent à cette transaction.

**Vote: 29**

**Pour: 29**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2017

Le Maire

